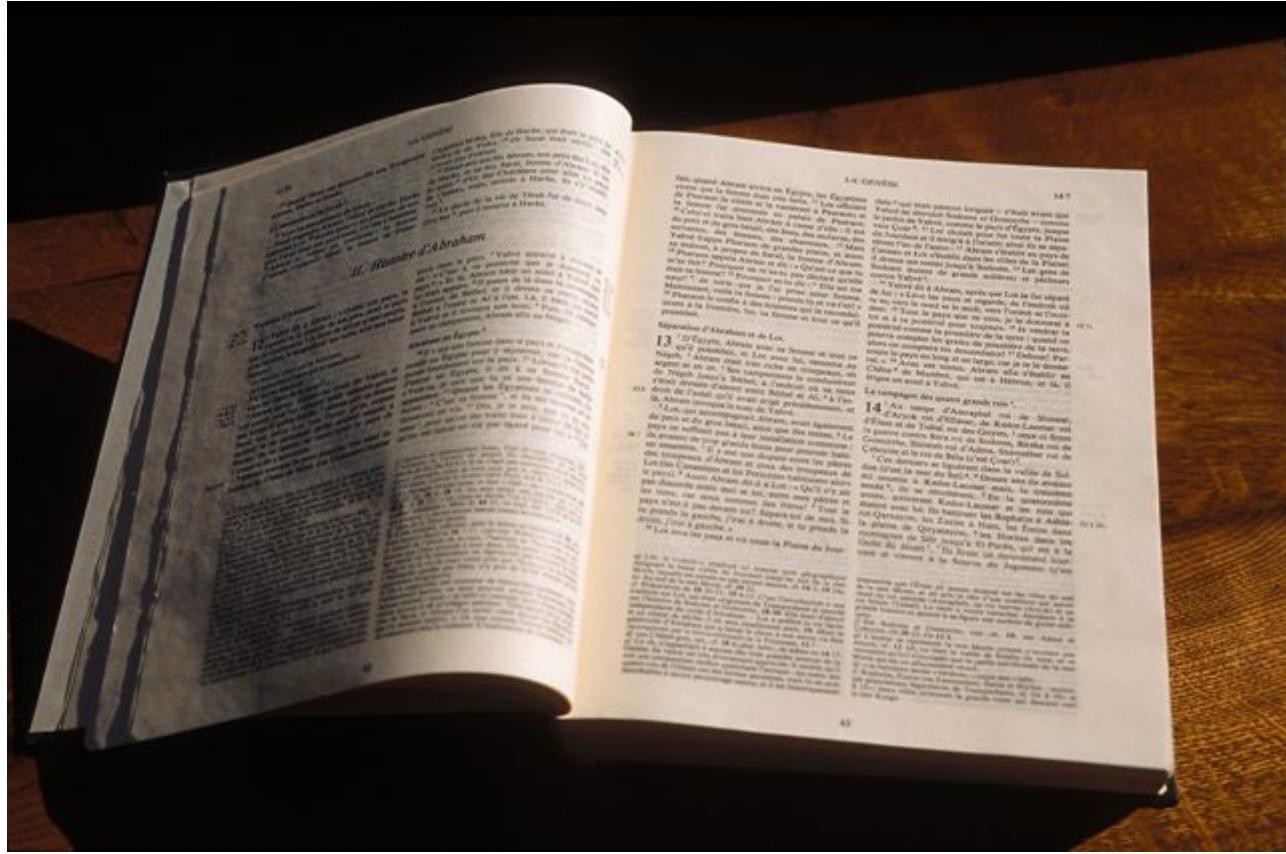




---

Dimanche de la Parole de Dieu

---



Fixé au IIIe dimanche du temps ordinaire, il a été institué par le pape en 2019, à travers le motu proprio Aperuit illispar : un jour « consacré à la Bible », pour « devenir familiers et intimes de l'Écriture Sainte et du Ressuscité ».

Le service formation du diocèse d'Angoulême met à disposition deux documents pour vivre le dimanche de la Parole de Dieu, avec les adultes et avec les enfants.

Retrouvez les ici !